

Justice pour la flottille de Gaza, le gouvernement français doit intervenir

2 août 2018

Justice pour la flottille de Gaza, le gouvernement français doit intervenir

La population de la bande de Gaza vit sous blocus terrestre, aérien, et maritime depuis 11 ans. La situation récente à Gaza montre comment Israël impose ce blocus de façon quotidienne : répression et assassinats de manifestant-es dont des enfants lors des marches du retour, coupures d'électricité qui empêchent y compris le fonctionnement des hôpitaux.

Gaza survit sous perfusion et dans un contexte de complicité des institutions internationales et des gouvernements occidentaux.

La flottille de la liberté a été organisée par une coalition d'organisations de la société civile de nombreux pays, elle conteste le blocus et a organisé le départ de 4 bateaux de Saïde le 15 mai. Le principal bateau a été intercepté de manière illégale car contraire au droit international dans les eaux internationales à 50 000 miles nautiques de Gaza. Il transportait des médicaments qui manquent cruellement sur place. Les participant-es venaient de 16 pays différents dont la France avec Sarah Katz militante de l'Union juive française pour la paix (UJFP).

Toutes les personnes à bord ont été incarcérées et le bateau séquestré.

Nous exigeons :

- La libération de tous-tes les membres de l'équipage emprisonné-es, Sarah Katz est d'après les informations de retour en France.
- La restitution du bateau et le droit d'accoster avec le matériel médical.

Le gouvernement français doit intervenir en ce sens comme il est d'usage de le faire en soutien aux citoyen-nes français-es et contre un blocus illégal.

Celui-ci ainsi que les institutions européennes doivent agir contre ce blocus, ils en ont les moyens notamment pas la suspension de l'accord d'association avec Israël qui contient une clause de respect des droits de l'homme.

Pour les militant-es et les citoyen-nes engagé-es dans la solidarité avec la Palestine, il s'agit d'un événement supplémentaire qui ne peut que renforcer notre volonté d'isoler l'Etat d'Israël notamment par la campagne boycott, désinvestissement, sanctions à l'initiative des organisations de la société civile palestinienne.

31 rue de la Grange aux belles 75 019 Paris	Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org
---	--	--



Dernière minute : le bateau Freedom a aussi été attaqué par la marine de guerre israélienne et les militant-es arrêtés. Le gouvernement français n'a rien fait s'agissant du premier bateau. La pression doit continuer pour qu'il agisse maintenant, pour la libération des emprisonné-es dont Pascal Maurieras qui est français et pour que les bateaux soient rendus et puissent poursuivre leur route.

Sur le site de l'Agence média Palestine :
<http://www.agencemediapalestine.fr/blog/2018/08/05/des-tasers-en-plein-visage-comment-la-marine-israelienne-sest-emparee-de-la-derniere-flottille-pour-gaza/>

La population de la bande de Gaza vit sous blocus terrestre, aérien, et maritime depuis 11 ans. La situation récente à Gaza montre comment Israël impose ce blocus de façon quotidienne : répression et assassinats de manifestant-es dont des enfants lors des marches du retour, coupures d'électricité qui empêchent y compris le fonctionnement des hôpitaux.

Gaza survit sous perfusion et dans un contexte de complicité des institutions internationales et des gouvernements occidentaux.

La flotille de la liberté a été organisée par une coalition d'organisations de la société civile de nombreux pays, elle conteste le blocus et a organisé le départ de 4 bateaux de Suède le 15 mai. Le principal bateau a été intercepté de manière illégale car contraire au droit international dans les eaux internationales à 50 000 miles nautiques de Gaza. Il transportait des médicaments qui manquent cruellement sur place. Les participant-es venaient de 16 pays différents dont la France avec Sarah Katz militante de l'Union juive française pour la paix (UJFP).

Toutes les personnes à bord ont été incarcérées et le bateau séquestré.

Nous exigeons :

- La libération de tous-tes les membres de l'équipage emprisonné-es, Sara Katz est d'après les informations de retour en France.

- La restitution du bateau et le droit d'accoster avec le matériel médical.

Le gouvernement français doit intervenir en ce sens comme il est d'usage de le faire en soutien aux citoyen-nes français-es et contre un blocus illégal.

Celui-ci ainsi que les institutions européennes doivent agir contre ce blocus, ils en ont les moyens notamment pas la suspension de l'accord d'association avec Israël qui contient une clause de respect des droits de l'homme.

Pour les militant-es et les citoyen-nes engagé-es dans la solidarité avec la Palestine, il s'agit d'un évènement supplémentaire qui ne peut que renforcer notre volonté d'isoler l'Etat d'Israël notamment par la campagne boycott, désinvestissement, sanctions à l'initiative des organisations de la société civile palestinienne.

Justice pour la flottille de Gaza, le gouvernement français doit intervenir

La population de la bande de Gaza vit sous blocus terrestre, aérien, et maritime depuis 11 ans. La situation récente à Gaza montre comment Israël impose ce blocus de façon quotidienne : répression et assassinats de manifestant-es dont des enfants lors des marches du retour, coupures d'électricité qui empêchent y compris le fonctionnement des hôpitaux.

Gaza survit sous perfusion et dans un contexte de complicité des institutions internationales et des gouvernements occidentaux.

La flottille de la liberté a été organisée par une coalition d'organisations de la société civile de nombreux pays, elle conteste le blocus et a organisé le départ de 4 bateaux de Suède le 15 mai. Le principal bateau a été intercepté de manière illégale car contraire au droit international dans les eaux internationales à 50 000 miles nautiques de Gaza. Il transportait des médicaments qui manquent cruellement sur place. Les participant-es venaient de 16 pays différents dont la France avec Sarah Katz militante de l'Union juive française pour la paix (UJFP).

Toutes les personnes à bord ont été incarcérées et le bateau séquestré.

Nous exigeons :

- La libération de tous-tes les membres de l'équipage emprisonné-es, Sarah Katz est d'après les informations de retour en France.
- La restitution du bateau et le droit d'accoster avec le matériel médical.

Le gouvernement français doit intervenir en ce sens comme il est d'usage de le faire en soutien aux citoyen-nes français-es et contre un blocus illégal.

Celui-ci ainsi que les institutions européennes doivent agir contre ce blocus, ils en ont les moyens notamment pas la suspension de l'accord d'association avec Israël qui contient une clause de respect des droits de l'homme.

Pour les militant-es et les citoyen-nes engagé-es dans la solidarité avec la Palestine, il s'agit d'un évènement supplémentaire qui ne peut que renforcer notre volonté d'isoler l'Etat d'Israël notamment par la campagne boycott, désinvestissement, sanctions à l'initiative des organisations de la société civile palestinienne.

31 rue de la Grange aux belles 75 019 Paris	Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org
--	--	--



- Emplacement : réINVENTER le syndicalisme > A l'international > Actualités internationales >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Justice-pour-la-flottille-de-Gaza-le-gouvernement-francais-doit-intervenir>